

CONGRÈS ANNUEL DE LA SEVAL – 29 AOÛT 2024

**COMMENT MENER UNE ÉVALUATION AUPRÈS D'UN PUBLIC CIBLE
VULNÉRABLE?**



Isabelle TERRIER: Magistrate
Etienne ANTILLE : Responsable de mission

- ▶ **Présentation** des points d'attention apparus dans le cadre de trois missions menées par la Cour, notamment lors de la collecte d'informations auprès de populations fragiles et/ou difficilement accessibles.
 - Evaluation de la loi sur la prostitution (rapport n°85).
 - Evaluation de la politique publique de protection des mineurs (rapport n°112).
 - Accueil des requérants mineurs non accompagnés (rapport n°136).
- ▶ **Présentation de solutions** concrètes adoptées dans le cadre de ces missions afin de couvrir ces points d'attention.
- ▶ Discussion avec les participants du séminaire.



Cadre légal fédéral

En Suisse, la prostitution est considérée comme une activité lucrative licite pour autant qu'elle soit exercée à titre indépendant.

Les objectifs fixés dans la loi genevoise sur la prostitution visent à:

- ✓ Garantir la liberté d'action des personnes qui se prostituent.
- ✓ Assurer la mise en œuvre des mesures de prévention de la santé et favoriser la réorientation professionnelle des personnes qui se prostituent.
- ✓ Lutter contre les manifestations secondaires fâcheuses liées à la prostitution.



Points d'attention dans cette mission

Difficulté à aborder ces populations: ne connaissent pas la Cour des comptes, ni le métier d'évaluateur ou d'auditeur, n'ont aucune obligation de répondre, sont très méfiantes et ne souhaitent pas parler de leurs conditions de travail ni de leur activité (ex. tenanciers de salons de massage).

Difficulté à identifier les populations: la prostitution de rue VS la prostitution sur appel (escort-girl), la prostitution masculine, les clients.

→ Comment, quand et où interroger ces personnes?



Utilisation d'un tiers de confiance

L'association **Aspasie** travaille depuis plus de 35 ans pour promouvoir les droits de travailleurs du sexe à Genève. Cette association bénéficie d'une subvention étatique afin d'assurer un accompagnement auprès de TdS et promouvoir des mesures de prévention de la santé (lutte contre MST) dans la rue et dans les salons de massage.

Avantages de contacter les TdS via Aspasie:

- Aspasie est reconnue par les TdS et le milieu de la prostitution,
- Aspasie est présente sur le terrain (permanence d'accueil, visites des salons, bus boulevards (prostitution de rue), male sex work (prostitution masculine)).

Résultats

→ 50 entretiens avec les TdS menés sur le terrain, visites de salons de massage, rencontre de trois tenanciers de salons.



Concrètement

Participation à deux accueils nocturnes « bus Boulevards ».

→ profiter d'un moment de pause (café) pour s'entretenir individuellement avec les TdS.

Participation aux visites de salon.

→ bénéficier d'entretiens de groupe (thématique de MST).

→ entretien avec deux tenanciers de salon.

Présence lors de deux permanences d'accueil d'Aspasie.

→ entretiens en dehors des heures de travail avec plus de disponibilité des TdS.

Entretien avec le responsable de l'association « male sex work »

→ pas de rencontre avec les TDS masculins puisqu'il n'existe pas de lieux dédiés à la prostitution masculine.



Autres acteurs ayant permis d'entrer en contact avec les TdS

- Syndicat des TdS.
- Brigade des mœurs de la police judiciaire.



Points d'attention dans cette mission

- Enfants en bas âge qui ne comprennent pas ce qu'est la Cour des comptes, ce qu'est une évaluation et la raison de ma visite.
- Enfants en situation de faiblesse (séparés de leurs parents).
- Parents d'enfants placés à entendre sans créer de fausses espérances quant à la capacité de la Cour à améliorer leur situation personnelle.
- Gestion du côté émotionnel de ces entretiens.



Solutions adoptées pour répondre à ces points d'attention

Auprès des enfants placés en foyer

Partager un moment de vie avec les enfants (le repas du soir).

Présenter de façon simplifiée les raisons de ma venue dans le foyer.

Être très prudent afin de ne pas heurter les enfants (ne pas insister sur leur mal être lié à la séparation).

Auprès des parents d'enfants placés

Présenter de façon précise l'objectif de la mission menée par la Cour (évaluation d'un dispositif mais pas d'un cas individuel).

Gestion du côté émotionnel de ces entretiens.



AUDIT DE GESTION ET DE CONFORMITÉ RELATIF AUX REQUÉRANTS MINEURS NON ACCOMPAGNÉS (RAPPORT N°136)

Objectif de la mission

Cette mission avait pour objectif principal de s'assurer que les pouvoirs politiques se sont donnés des moyens suffisants pour prendre en charge les RMNA dès leur arrivée dans le canton. Il s'est agi d'apprécier dans quelle mesure la gestion et l'accueil des RMNA étaient adaptés à cette population spécifique, conformes au cadre légal en la matière et à une utilisation efficiente des fonds publics.



Points d'attention dans cette mission

- Fort décalage (âge, culture, religion, langue, histoire vécue, etc.) entre les membres de la Cour et les mineurs accueillis.
- Evaluer la qualité d'encadrement du foyer et les conditions de vie du foyer alors que le nombre de RMNA, leurs besoins et les conditions d'encadrement fluctuent fortement (matin – midi – soir; semaine - week-end; période scolaire - vacances).



Solution adoptée pour répondre à ces points d'attention

Passer une journée entière dans le foyer (6h30 – 00h00) afin:

- d'observer les différentes équipes chargées de l'encadrement des RMNA,
- visiter de manière approfondie les infrastructures et le mode de fonctionnement du foyer (suivre un éducateur dans sa journée de travail),
- comparer les conditions d'accueil des RMNA avec celles des autres foyers genevois.
- participer aux activités proposées aux RMNA,

etc.

! Importance de la posture de l'évaluateur (contrôle VS apprentissage), habillement, etc.





Cour des comptes – Route de Chêne 54 - 1208 Genève
tél. 022 388 77 90
<https://www.cdc-ge.ch>